

Le Burundi cherche à cacher ses crimes, accusent des ONG

@rib News, 15/10/2016 - Source AFP Plusieurs ONG de défense des droits de l'Homme ont déploré vendredi le vote du Parlement burundais en faveur du retrait de la Cour pénale internationale (CPI) en avertissant que le gouvernement de Bujumbura tentait ainsi de dissimuler au monde des violations des droits de l'Homme. "Nos organisations réitèrent leurs appels à la procureure de la CPI, Fatou Bensouda, pour ouvrir dans les plus brefs délais une enquête sur la situation au Burundi afin que les auteurs des graves crimes commis ne demeurent pas impunis", selon un communiqué.

"L'Union africaine et les Nations unies doivent quant à elles déployer une force internationale capable de mettre un terme à l'escalade continue de la violence". "Le retrait de la CPI et l'expulsion du bureau des droits de l'Homme des Nations unies du sol burundais constituent une escalade significative de la politique de renfermement du régime burundais. Cette tentative de priver la communauté internationale de ses yeux et ses oreilles au Burundi pour continuer de commettre, à huis clos et en toute impunité, des graves crimes appellent une réponse forte et immédiate de l'Union africaine et des Nations unies", a déclaré Dimitris Christopoulos, président de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH). Le Parlement burundais a massivement approuvé mercredi un projet de loi prévoyant que le pays se retire de la CPI, marquant une nouvelle étape dans son isolement croissant vis-à-vis de la communauté internationale. Un retrait du Burundi de la CPI serait une première dans l'histoire de la Cour. Le Burundi est plongé dans une grave crise depuis que Pierre Nkurunziza a annoncé en avril 2015 sa candidature à un troisième mandat, avant d'être élu trois mois plus tard. Les violences y ont fait plus de 500 morts et poussé plus de 270.000 personnes à l'exil. Une sortie de la CPI ne mettrait pourtant pas automatiquement le pays à l'abri de la justice internationale. La CPI ne peut certes pas enquêter de sa propre initiative sur un pays non membre, mais elle peut le faire si le Conseil de sécurité de l'ONU l'y autorise, comme ce fut le cas pour le Darfour (2005) et la Libye (2011). Pour le moment, le Burundi ne semble pas avoir officiellement demandé par écrit son retrait de la CPI. Si une telle demande est envoyée, le départ du Burundi de la Cour ne sera effectif que dans un an. La procureure de la CPI Fatou Bensouda avait lancé en avril un examen préliminaire sur des meurtres, tortures et viols dans ce pays. Le régime burundais a fait l'objet ces dernières semaines d'une série d'accusations de la part de l'ONU, pour son implication présumée dans les violences et disparitions forcées dans le pays. Le 20 septembre, un rapport de l'ONU avait accusé Bujumbura d'être responsable de graves violations des droits, systématiques et constantes, et mis en garde contre de possibles "crimes contre l'humanité" et un "grand danger de génocide".